

Parmi ses missions, l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) assure le suivi national de la mise en œuvre de la démarche d'évaluation interne. C'est pourquoi l'Agence a réalisé en 2008 une enquête nationale sur la mise en œuvre de l'évaluation interne auprès des Ddass et des conseils généraux dont sont extraits les principaux résultats suivants.¹

Réalisée en partenariat avec l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des conseils généraux (ANDASS), cette enquête avait pour objectif de disposer de données concernant l'appréciation par les autorités de contrôle, des premiers rapports d'évaluation interne transmis par les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Cette appréciation est mise en relation avec le rôle que les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales (dénommés ici autorités) attribuent à l'évaluation interne et les actions de soutien à la démarche engagée par ces autorités.

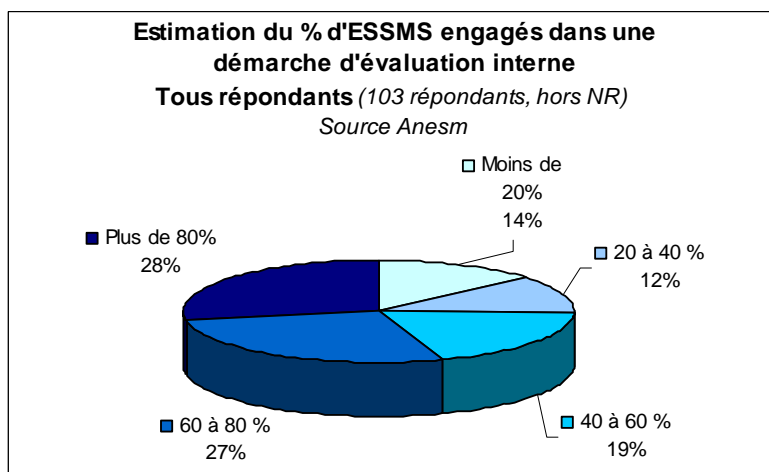
Cette enquête a également permis de dégager plus précisément leurs attentes au regard de l'évaluation interne.

Les résultats complets sont disponibles sur www.anesm.sante.gouv.fr

L'avancement des ESSMS dans la démarche d'évaluation interne

Une majorité de Ddass et conseils généraux (55%) estime que plus de **60% des ESSMS sont engagés dans une démarche d'évaluation interne**.

Ils rejoignent en cela le taux de 60% recueilli dans le cadre de l'enquête nationale réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 3 000 ESSMS en 2008.

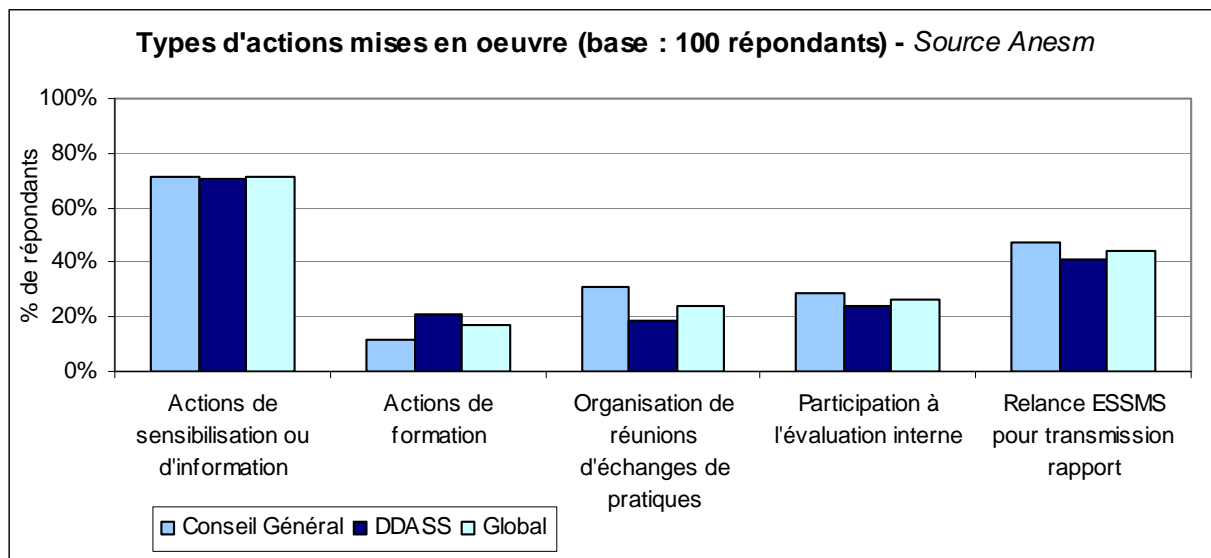


¹ Méthodologie : questionnaire auto-administré. Taux de retour global de 58% (51% des conseils généraux, 66% des Ddass).



Actions initiées par les autorités pour promouvoir la démarche

>> 69% des Ddass et des conseils généraux indiquent avoir mis en œuvre des actions relatives à la démarche d'évaluation interne, essentiellement sous forme d'actions de sensibilisation.



Les attentes des autorités

Comment les autorités jugent-elles les premiers éléments d'information et d'analyse transmis ?

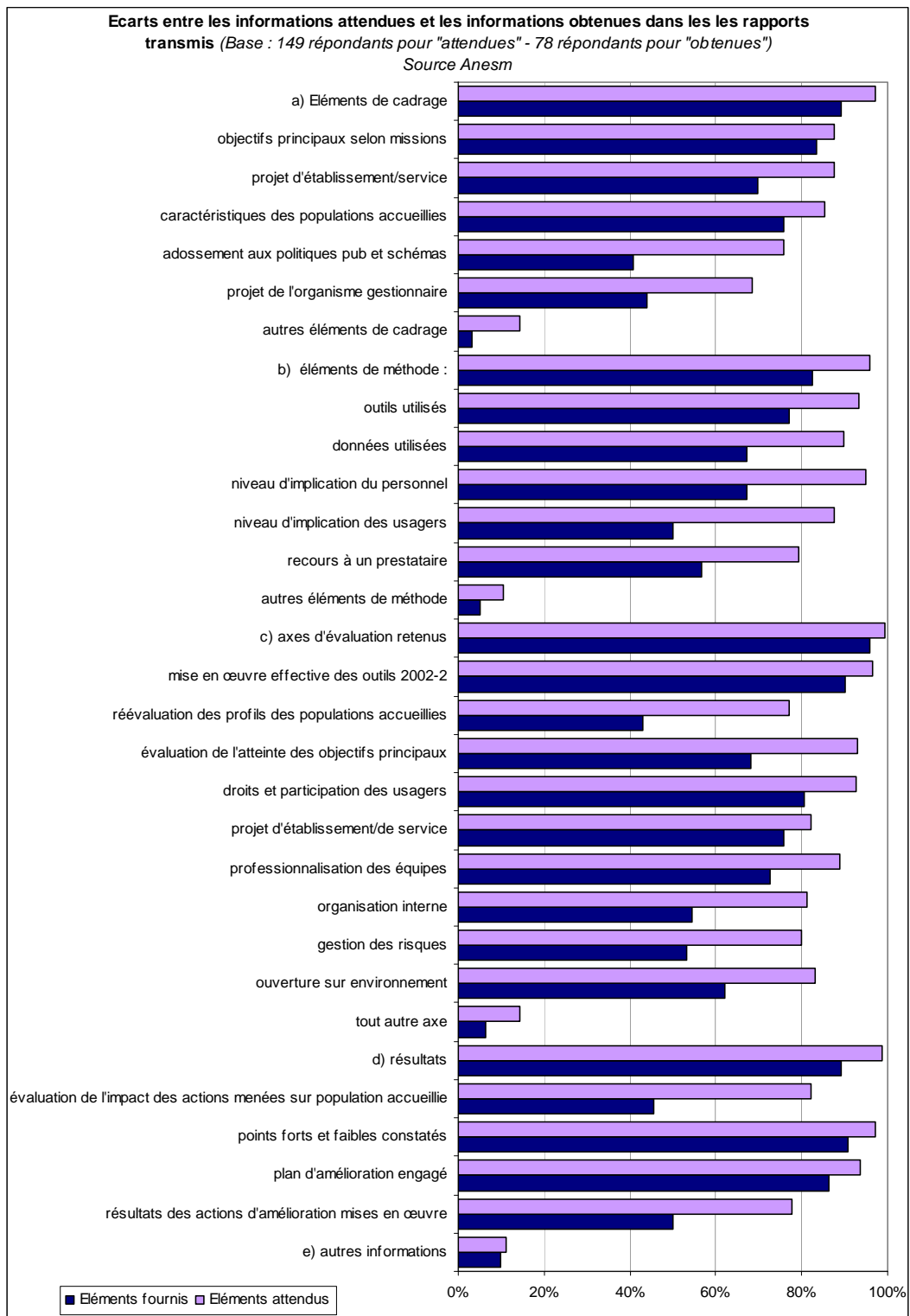
Pour les autorités, l'apport principal de la démarche d'évaluation interne doit être l'évaluation de la qualité des actions menées au regard des missions des ESSMS c'est à dire centrée sur les usagers.

C'est pourquoi les écarts majeurs entre les informations obtenues aujourd'hui dans les rapports et les informations attendues concernent le niveau d'implication des usagers dans l'évaluation interne, la réévaluation des profils des populations accueillies, l'évaluation de l'atteinte des objectifs principaux de l'accompagnement et l'impact des actions déployées auprès des populations accueillies

L'évaluation des modalités précises de la mise en œuvre des actions en termes d'organisation interne et de gestion des risques sont également des aspects jugés insuffisamment documentés.

Les rapports devraient également apporter une information plus précise sur les résultats des actions menées.





Qu'attendent en priorité les autorités du rapport d'évaluation interne ?

En premier lieu, les autorités souhaitent que ce rapport leur donne la possibilité d'apprécier de façon synthétique les prestations des ESSMS et leur qualité (86%). Pour 65% d'entre elles, il s'agit de pouvoir apprécier la conformité de ces prestations aux exigences de la loi du 2 janvier 2002.

61% considèrent aussi que le rapport d'évaluation interne doit leur permettre de juger de la mise en œuvre de la bientraitance et des mesures de prévention de la maltraitance. A leurs yeux, c'est également un outil d'échange et de négociation (37%), de valorisation des pratiques et des actions innovantes (35%).

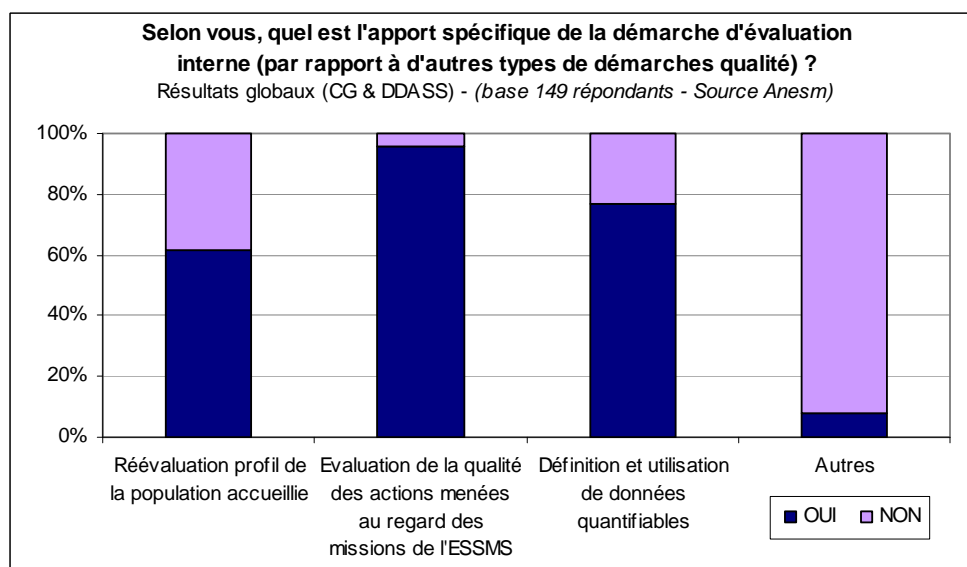
Enfin, 35% considèrent qu'il doit également permettre d'apprécier les ressources disponibles et leur allocation, voire même l'inscription des établissements et services dans les schémas (22%).



Comment les autorités perçoivent-elles la démarche d'évaluation interne ?

Pour **96%**, la démarche d'évaluation interne doit permettre d'évaluer la qualité des actions d'accompagnement menées au regard des missions imparties aux ESSMS.

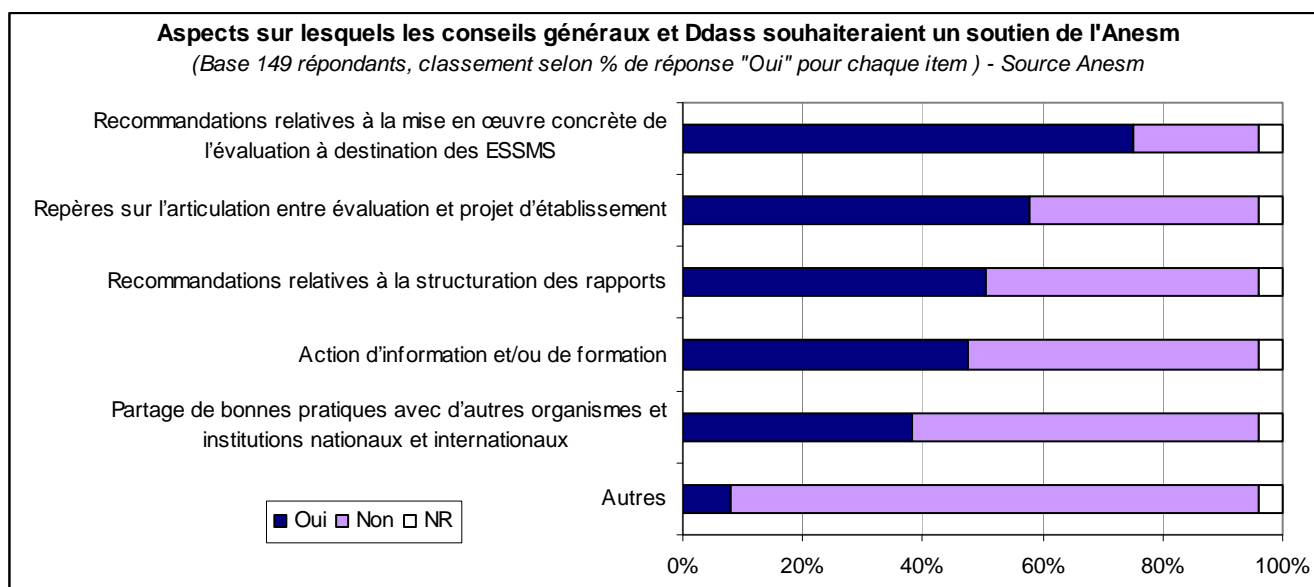
77% indiquent également que l'évaluation interne doit fournir des données quantifiables permettant d'objectiver la qualité et l'apport des actions des ESSMS.



Les attentes vis-à-vis de l'Agence

Les premières attentes exprimées par les services des conseils généraux et les Ddass portent sur des recommandations concrètes pour mettre en œuvre l'évaluation.

Les Ddass attendent des recommandations relatives à la structuration des rapports entre le projet d'établissement et l'évaluation alors que les conseils généraux souhaitent plutôt des actions d'information et/ou de formation.



Anesm

5 rue Pleyel – Bâtiment Euterpe

93 200 Saint-Denis

Site internet : www.anesm.sante.gouv.fr

Pour toute information : anesm-communication@sante.gouv.fr

